

## DÉCISION N° 463 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST

Nous soussignés, François GROS DIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Christophe PREVOST, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à l'Assemblée Générale du GART qui se tiendra le mardi 23 et mercredi 24 septembre (matin) à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
[057-200039865-20250902-Decis463-2025-AU]

Accusé certifié exécutoire  
[Réception par le préfet : 13/11/2025]

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 02 SEP. 2025

Le Président

François GROS DIDIER  
Maire de Metz  
Conseiller Régional du Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement